



Litige avec un huissier et la banque

Par **seb**, le **10/01/2009** à **13:03**

bonjour,j'ai une dette locative chez un huissier je lui est demander un échelonnement il ma refusé,ainsi que le détaille de ma dette.j'avais comme seul revenue le r.m.i le meme jour il a fait une saisi sur mon compte,j'ai reçu une somme assez importante d'un fond de garantie suite au deces de ma fille(25000 euros)il ma tout bloqué au mois d'aout et depuis septembre il reste 7700 euros bloqué a ma banque.du jour ou il a bloqué la somme il peut en disposé au bout de trente jour.donc ma question est,une fois ce délai passé si l'huissier ne prend pas l'argent et ne se manifeste pas,est-ce que je peut demandé a ma banque de me restitué les fonds?

Par **superve**, le **13/01/2009** à **13:07**

BonjourrrnrnPour qu'une réponse précise vous soit apportée, merci de préciser si l'huissier a procédé à une saisie attribution (fondée sur un titre exécutoire) ou à une saisie conservatoire (fondée sur le contrat de location non respecté).rrnrnMerci d'avance

Par **seb**, le **16/01/2009** à **09:38**

bonjour,tout d abord je vous remerci de m avoir répondu si j ai bien compris c est fondée sur un titre exécutoire;en espérant que vous pourrez m apporter une réponse précise je vous remerci d avance et vous souhaite une bonne journée au revoir